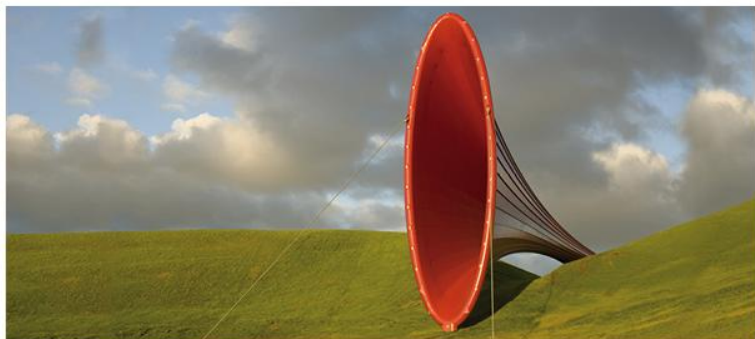
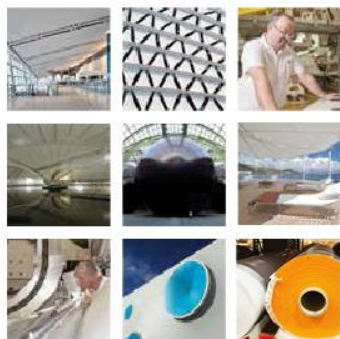




Créateur de matériaux composites souples innovants

SERGEFERRARI GROUP LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ D'EURONEXT PARIS

- **UNE OFFRE AU PUBLIC D'UN MONTANT MAXIMUM DE 39,9 M€**
- **ET UNE ÉMISSION RÉSERVÉE À CM-CIC INVESTISSEMENT DE 5 M€ AU PRIX DE L'OFFRE**
- **FOURCHETTE INDICATIVE DE PRIX : ENTRE 10,96 € ET 13,38 € PAR ACTION**
- **PÉRIODE DE PLACEMENT DU 4 AU 18 JUIN 2014**

Paris, le 4 juin 2014. SergeFerrari Group annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 3 juin 2014 le visa n°14-263 sur le prospectus relatif à l'introduction en Bourse des actions SergeFerrari Group, composé d'un document de base enregistré sous le numéro I.14-032 en date du 20 mai 2014 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

UN GROUPE INTERNATIONAL POSITIONNÉ SUR UN MARCHÉ MONDIAL DES MATÉRIAUX COMPOSITES SOUPLES INNOVANTS ESTIMÉ À 3,1 MILLIARDS D'EUROS

Société familiale créée en 1973, Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples innovants livrés sous forme de bobines et utilisés par des industriels et des professionnels pour des applications très variées.

Présent dans 80 pays, Serge Ferrari occupe une position de leader technologique international sur un marché mondial estimé par la société à 3,1 milliards d'euros. Les caractéristiques uniques de ses produits sont mises en œuvre dans 3 secteurs d'applications :

- les **matériaux composites innovants pour l'architecture** : toitures tendues composites, protection solaire et façades micro-climatiques, solutions acoustiques, écrans d'étanchéité de sous-couverture ;
- les **matériaux composites de spécialités pour les professionnels** : structures légères modulaires pour l'industrie, protection de l'environnement, bio-énergies et sécurité, communication visuelle ;
- les **toiles composites innovantes « consumers »** : mobilier indoor et outdoor, yachting, protection solaire.

L'un des avantages concurrentiels majeurs de Serge Ferrari repose sur sa technologie différenciante, le Précontraint®, et ses savoir-faire propriétaires : ils confèrent aux matériaux des propriétés uniques, en termes de résistance, de stabilité dimensionnelle et de légèreté, ou encore de protection acoustique et de résistance à la luminosité et aux UV. Ces avantages déterminants ont permis à Serge Ferrari d'acquérir une place de premier plan au niveau mondial.

En 2013, Serge Ferrari a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 139,6 M€ dont 75% hors de France. Avec quatre filiales de commercialisation aux Etats-Unis, au Japon, à Hong Kong et au Brésil, cinq bureaux de représentation en Espagne, Turquie, Chine, Singapour et Dubaï, Serge Ferrari s'appuie également sur un réseau solide de plus de 100 distributeurs à travers le monde.





DÉVELOPPEMENT DE LA CROISSANCE ORGANIQUE AVEC POUR OBJECTIF DE RÉALISER UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 215 M€ À L'HORIZON 2018

Fort d'un historique de croissance rentable et d'un premier quadrimestre 2014 en légère croissance par rapport au premier quadrimestre 2013, Serge Ferrari a pour objectif de réaliser à l'horizon 2018 un chiffre d'affaires de 215 M€ et de dégager une marge d'EBITDA ajusté (*) de l'ordre de 15% de son chiffre d'affaires. L'atteinte de cet objectif repose sur trois leviers principaux :

- Déjà bien implanté à l'international, Serge Ferrari entend profiter pleinement de la croissance de son marché mondial estimée à 5,7% par an entre 2014 et 2018. Le Groupe vise ainsi une croissance d'environ 7% par an sur la zone Wide Europe (Europe hors France : Italie, Espagne, Portugal et Suisse) et de près de 17% par an dans le reste du monde, avec l'objectif d'y réaliser près de 40% de ses ventes en 2018 (contre 24% en 2013).
- Le Groupe continuera d'investir annuellement un budget de l'ordre de 4,5 M€ en recherche et développement, ceci afin de maintenir son leadership technologique et de s'ouvrir de nouveaux domaines d'applications grâce au caractère innovant de ses produits et à leur haute technicité.
- Les actions menées ces 3 dernières années pour structurer le Groupe à la fois sur le plan organisationnel, industriel et commercial permettront à Serge Ferrari d'accroître sa rentabilité et d'optimiser son BFR opérationnel.

UNE LEVÉE DE FONDS POUR RENFORCER LA PLACE D'ACTEUR DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DANS LE DOMAINE DES MATÉRIAUX COMPOSITES SOUPLES

Dans le cadre de son plan d'accélération de la croissance, Serge Ferrari envisage d'investir environ 100 M€ sur les années 2014 à 2018. La levée de fonds réalisée dans le cadre de l'introduction en Bourse et des augmentations de capital réservées a pour objet de contribuer au financement de ce plan de développement en complément de l'autofinancement dégagé par le Groupe. Dans le cadre d'une augmentation de capital réservée, CM-CIC Investissement s'est engagé à souscrire un montant d'environ 5 M€ sur la base du prix de l'offre, et 145 000 actions seront à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Les fonds levés dans le cadre de ces augmentations de capital seront affectés au déploiement international de Serge Ferrari :

- 35% des fonds levés seront consacrés au développement commercial (accroissement du besoin en fonds de roulement, dimensionnement des équipes commerciales, renforcement des implantations existantes),
- 25% seront destinés à l'investissement dans l'innovation (R&D),
- 40% seront destinés aux investissements dans l'outil industriel (capex) : 15% environ seront consacrés aux investissements de rupture technologique et environ 25% aux investissements de renouvellement et d'adaptation technologique.

Enfin, si le plan de développement du Groupe Serge Ferrari sera à priori mené par croissance organique, Serge Ferrari n'exclut pas de saisir toute opportunité de croissance externe qui pourrait se présenter ou d'acquérir ou développer de nouvelles implantations (green field) hors d'Europe.

(*) EBITDA ajusté : EBIT +/- variation des amortissements et des provisions +/- autres produits et charges + CVAE





MODALITÉS DE L'OFFRE

Codes de l'action

Libellé : SergeFerrari Group

Code ISIN : FR0011950682

Code mnémonique : SEFER

ICB classification : 2353 Building Material & Fixtures

Lieu de cotation : Euronext Paris compartiment B ou C en fonction du prix d'offre définitif

Capital social avant l'opération

Société anonyme au capital social de 3 469 380 € divisé en 8 673 450 actions.

Fourchette indicative de prix

Entre 10,96 € et 13,38 € par action offerte.

Nombre d'actions offertes

2 465 079 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, pouvant être portée à un maximum de 3 165 572 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Emission réservée

- Engagement de souscription de CM-CIC Investissement : environ 5 M€ représentant un nombre maximum de 456 204 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative)
- 145 000 actions seront à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés

Montant brut de l'opération

Environ 36,4 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 12,17 €, pouvant être porté à environ 44,9 M€ en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Structure de l'offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (OPO), principalement aux personnes physiques.
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors France.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes, hors celles émises dans le cadre de l'exercice éventuel de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation.





Engagement de souscription, engagements d'abstention de la société et de conservation des actionnaires

- Engagement de souscription de Romain Ferrari pour environ 0,2 M€
- Engagement d'abstention de la société : 180 jours
- Engagement de conservation des principaux actionnaires de SergeFerrari : 180 jours pour 100% de leurs actions, 270 jours pour 80% de leurs actions et 360 jours pour 60% de leurs actions
- Engagement de conservation de CM-CIC Investissement (sur part détenue avant opération) : 180 jours pour 100% de leurs actions

CALENDRIER DE L'OPÉRATION

03 juin 2014	Visa de l'AMF sur la note d'opération
04 juin 2014	Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global
18 juin 2014	Clôture de l'offre à prix ouvert et du placement global
19 juin 2014	Fixation du prix de l'offre et exercice éventuel de la clause d'extension
24 juin 2014	Règlement-livraison
25 juin 2014	Début des négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris
18 juillet 2014	Date limite d'exercice de l'option de surallocation

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 18 juin 2014 à 17h00 (heure de Paris) pour les souscriptions au guichet et 20h00 (heure de Paris) pour les souscriptions par internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du placement global devront être reçus par les Chefs de File – Teneurs de Livre associés au plus tard le 18 juin 2014 à 17h00 (heure de Paris).

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS



MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus, visé le 3 juin 2014 sous le numéro 14-263 par l'Autorité des marchés financiers, composé du document de base enregistré le 20 mai 2014 sous le numéro I.14-032 et d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Serge Ferrari et sur les sites Internet de Serge Ferrari (www.sergeferraribourse.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).





FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré le 20 mai 2014 sous le numéro I.14-032 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération visée le 3 juin 2014 sous le numéro 14-263.

Retrouvez toutes les informations sur www.sergeferraribourse.com

CONTACT SERGE FERRARI

Philippe Brun
Directeur Général Délégué Finances
investor@sergeferrari.com

CONTACT INVESTISSEURS/PRESSE

Amalia Naveira/Marie-Claude Triquet
Actus Lyon
Tél. : 00 33 4 72 18 04 93
anaveira@actus.fr/mctriquet@actus.fr

A propos de Serge Ferrari

Le Groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples éco-responsables de haute technicité sur un marché mondial estimé par la société à environ 3,1 Md€. Les caractéristiques uniques de ses produits permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux enjeux techniques de trois domaines : l'architecture, les spécialités pour les professionnels et les toiles composites consumers. Son principal avantage concurrentiel repose sur une technologie différenciante, le Précontraint® et les savoir-faire industriels associés propriétaires. Le Groupe dispose de trois sites de production : un en France et deux en Suisse. Serge Ferrari est présent dans 80 pays avec quatre filiales (USA, Japon, Hong Kong, Brésil), 5 bureaux de représentation (Espagne, Turquie, Chine, Singapour, Dubaï) et un réseau de plus de 100 distributeurs. A fin 2013, Serge Ferrari affiche un chiffre d'affaires consolidé de 139,6 M€, dont plus de 75% est réalisé hors France, et compte 585 collaborateurs.





Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Serge Ferrari Group dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de Serge Ferrari Group aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières Serge Ferrari Group ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de Serge Ferrari Group n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Serge Ferrari Group n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'«Ordonnance») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.





RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°14-263 en date du 3 juin 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
A.2	Consentement de l'émetteur	Sans objet

Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	- Raison sociale : SergeFerrari Group (la « Société ») ; - Nom commercial : « SergeFerrari Group ».
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	- Siège social : Zone industrielle de La Tour-du-Pin - 38110 Saint Jean-de-Soudain ; - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration ; - Droit applicable : droit français ; - Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et principales activités	Société française créée en 1973, le Groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples éco-responsables de haute technicité dont les caractéristiques uniques permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, les bâtiments basse-consommation, le raccourcissement des cycles de construction-déconstruction, la maîtrise énergétique, la performance et la durabilité des matériaux, ainsi que l'ouverture des espaces de vie vers l'extérieur et l'augmentation des espaces vitrés dans l'habitat constituent des tendances fortes.





		Son principal avantage concurrentiel repose sur une technologie différenciante, le Précontraint[®] et les savoir-faire industriels associés propriétaires, alliant l'utilisation de micro-câbles PET (polyéthylène téréphtalate) spécifiquement élaborés, transformés en armatures souples par tissage et recouverts sous tension de polymères qui confèrent aux matériaux de très nombreuses propriétés physiques, notamment en termes de résistance, de déformabilité et de légèreté, ou encore de protection acoustique et de résistance à la luminosité et aux UV. Ces matériaux se présentent sous forme de bobines ou de rouleaux de matériaux composites d'une épaisseur inférieure ou égale à 2mm principalement. Les deux avantages majeurs que sont la haute stabilité dimensionnelle et la permanence des propriétés de résistance mécanique se sont avérés déterminants pour aborder de nouveaux segments de marché aux exigences qualitatives particulièrement fortes ou de très grands projets constituant des vitrines pour le Groupe. Ce brevet est aujourd'hui tombé dans le domaine public. Le sigle[®] suivant un nom de marque a pour objet de préciser qu'il s'agit d'une marque déposée par le Groupe auprès de l'INPI et couvrant la plupart des pays où il opère. Ainsi, le Groupe Serge Ferrari commercialise son offre sur trois secteurs d'application qui représentent au total un marché actuel estimé par le Groupe à environ 3,1 milliards d'euros, chacun des trois grands secteurs consolidant de nombreux marchés de niche. Le Groupe propose : - des matériaux composites innovants pour l'architecture : toitures tendues composites Précontraint[®], protection solaire et façades microclimatiques, solutions acoustiques, écrans d'étanchéité de sous-couverture ; - des matériaux composites de spécialités pour les professionnels : structures légères modulaires pour l'industrie, protection de l'environnement, bioénergie et sécurité, communication visuelle ; et - des toiles composites innovantes « consumers » : yachting, mobilier indoor et outdoor, protection solaire. Doté de 585 collaborateurs réunis autour d'un management très expérimenté et dans le cadre d'un modèle sociétal fort, le Groupe a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires consolidé de 139,6 M€ et dégagé un EBITDA ajusté de 16,9 M€ (se reporter à la définition figurant au point B.7 ci-après « Indicateurs-clés »). Le Groupe Serge Ferrari est aujourd'hui un Groupe intégré ayant atteint une phase de maturité industrielle et bénéficiant d'une présence commerciale directe et indirecte à travers un réseau de distributeurs couvrant au total près de 80 pays. De par ses capacités démontrées en termes d'innovation, de croissance, de structuration mais également de résilience, le Groupe dispose aujourd'hui de tous les atouts pour s'engager dans une nouvelle phase de développement.
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	Evolutions récentes Depuis le 31 décembre 2013, le Groupe a mis en place sa politique de développement, au cœur de son plan de développement stratégique 2014/2018, axée sur : - l'accélération de la croissance organique, par : - o le renforcement des positions établies en Europe du Sud ; - o l'accroissement des parts de marché en Wide Europe ; - o le déploiement renforcé sur les marchés à fort potentiel hors Europe ; - l'amélioration des marges, par : - o la poursuite du travail mené sur la productivité et le rendement ; - o l'augmentation du taux d'occupation des usines ; - o la réduction du besoin en fonds de roulement ; - la poursuite d'une politique d'innovation forte génératrice de marges supérieures.





Chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2014 (1er trimestre 2014) et au 30 avril 2014 (1er quadrimestre) – Non audité

<i>en K€ - IFRS - Non audité</i>	1er trim. 2014	Avril 2014	1er quadri. 2014
Chiffre d'affaires total matér. comp.	32 782	13 091	45 873
<i>Var. vs. 2013</i>	-1,3%	4,4%	0,3%
Chiffre d'affaires Autres produits	2 194	774	2 968
Chiffre d'affaires total	34 976	13 865	48 841
<i>Var. vs 2013</i>	-0,7%	6,9%	1,3%

<i>en K€ - IFRS - Non audité</i>	1er trim. 2013	Avril 2013	1er quadri. 2013
Chiffre d'affaires total matér. comp.	33 212	12 537	45 749
Chiffre d'affaires Autres produits	2 017	428	2 445
Chiffre d'affaires total	35 229	12 965	48 194

La relative stabilité du chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2014 résulte essentiellement de la conjugaison des faits suivants :

- d'une progression modérée des ventes en Europe du Sud, conformes aux attentes ;
- d'un repli des ventes en Wide Europe, consécutif aux effets de la mise en place, au 1er janvier 2014, d'un accord de distribution en Allemagne sur la gamme des matériaux imper-respirants pour les façades et toitures. Ce repli temporaire était attendu, du fait de la dénonciation des accords précédemment en vigueur avec les anciens distributeurs qui n'ont pas passé de commande de réassort en 2014 et de la nécessaire montée en puissance de l'accord avec le nouveau partenaire exclusif ;
- d'une stabilité des ventes sur le reste du monde, le 1er trimestre 2013 ayant été marqué par des livraisons significatives au Mexique et au Brésil, contrairement à 2014.

Objectifs

Le Groupe a pour ambition de devenir l'acteur de référence mondial des matériaux composites souples sur ses trois grands secteurs d'application actuels dans le monde entier. Pour ce faire, le Groupe entend développer les trois principaux leviers suivants :

- un levier commercial ambitieux pour accélérer sa croissance dans les zones situées en dehors de son marché d'origine (ce dernier étant la zone Europe du Sud) : la Société vise ainsi une croissance estimée de 7% par an entre 2014 et 2018 sur la zone Wide Europe (i.e. Europe hors France, Italie, Espagne, Portugal et Suisse) et une croissance estimée de près de 17% par an entre 2014 et 2018 dans la zone Reste du monde, avec pour objectif d'y réaliser près de 40% de ses ventes en 2018 contre 24% en 2013. En termes de recrutements, le Groupe envisage de recruter 57 nouveaux collaborateurs à fin 2018 pour atteindre une force de vente de 164 personnes, contre 107 à fin 2013 ;

	Nombre de commerciaux à fin 2013	Augmentation des effectifs commerciaux prévue entre fin 2013 et fin 2018
Europe du Sud	23,5	30%
Wide Europe	34	53%
Reste du monde	49,5	65%
Total	107	164
<i>Recrutements sur la période</i>		57

- un levier technologique au service de l'expansion commerciale : le Groupe entend poursuivre jusqu'en 2018 sa politique de recherche et développement dont le budget annuel est de l'ordre de 4,5 M€ ;
- des leviers financiers pour une appréciation des marges et une optimisation de sa structure bilancielle : le Groupe estime disposer de capacités d'amélioration de sa rentabilité lui permettant d'atteindre un niveau de marge d'EBITDA ajusté de l'ordre de 15% en 2018,





		comparable au niveau historique constaté avant 2008. De plus, le Groupe a pour objectif d'atteindre un taux de BFR opérationnel sur chiffre d'affaires de 35% en 2015 (le taux de BFR opérationnel dégagé en 2013 a été de 37,6%, en diminution de 0,6 points comparativement à 2012 et en diminution de 1,3 point comparativement à 2011). La mise en œuvre de l'ensemble de ces leviers permet au Groupe d'afficher les objectifs de croissance et de rentabilité à l'horizon fin 2018 suivants : un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros et une marge d'EBITDA ajusté de l'ordre de 15% proche des niveaux historiquement constatés. Dans le cadre de ce plan d'accélération de la croissance, le Groupe envisage d'investir environ 100 M€ sur les années 2014-2018. Ce montant serait réparti de la manière suivante : - environ 35 M€ seraient destinés au développement commercial (dimensionnement des équipes commerciales, renforcement des implantations existantes, accroissement du besoin en fonds de roulement), - environ 25 M€ seraient destinés à l'investissement dans l'innovation (recherche et développement), - environ 40 M€ seraient destinés aux investissements dans l'outil industriel (capex), dont : - o environ 15 M€ consacrés aux investissements de rupture technologique, - o environ 25 M€ consacrés aux investissements de renouvellement et d'adaptation technologique. La présente levée de fonds a notamment pour objet de contribuer au financement de ce plan, en plus de l'autofinancement dégagé par le Groupe.
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	Organigramme <pre> graph TD SFG[Serge Ferrari Group SA] --> SF_SAS[Serge Ferrari SAS (France) Production Distribution] SFG --> SF_Brasil[Serge Ferrari Brasil SA Créée en 2012] SFG --> Texyloop[Texyloop SAS (France) Etudes sur le recyclage] SFG --> Ferfil[Ferfil SA (Suisse) Conditionnement micro-câbles] SFG --> CI2M[CI2M SAS Fabrication des machines] SF_SAS -- 99,80% (RF, SF et parents F : 90 actions) --> Ferrari_Americo[Ferrari Americo Latina (Chili) En sommeil] SF_SAS -- 100% --> Ferrari_Asia[Ferrari Asia Pacific Ltd (Hong Kong)] SF_SAS -- 100% --> SF_North[Serge Ferrari North America] SF_SAS -- 100% --> SF_Japan[Serge Ferrari Japan] SF_Brasil -- 83,12% --> SF_North SF_Brasil -- 16,88% --> SF_Japan Texyloop -- 100% --> Vinyloop[Vinyloop Ferrare SpA (Italie) Usine de recyclage] Texyloop -- 40% --> SF_Tersuisse[Serge Ferrari Tersuisse SA Achat de fils] Texyloop -- 100% --> SF_AG[Serge Ferrari AG (Suisse) Matériaux] Ferfil -- 100% --> SF_Tersuisse Ferfil -- 100% --> SF_AG </pre> Légende : - Production (vert) - Distribution (jaune) - Recyclage (bleu) Note : Les pourcentages de détention correspondent à la fois au capital et aux droits de vote FP : Ferrari Participations





B.6	Principaux actionnaires	<u>Actionnariat</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th><th>Nombre d'actions</th><th>% de capital et de droits de vote</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ferrari Participations ⁽¹⁾</td><td>6 765 200</td><td>78,00%</td></tr> <tr> <td>Sebastien FERRARI</td><td>658 550</td><td>7,59%</td></tr> <tr> <td>Romain FERRARI</td><td>1 058 850</td><td>12,21%</td></tr> <tr> <td>Sous-total concert ⁽²⁾</td><td>8 482 600</td><td>97,80%</td></tr> <tr> <td>Serge FERRARI</td><td>50</td><td>0,00%</td></tr> <tr> <td>Mireille FERRARI</td><td>50</td><td>0,00%</td></tr> <tr> <td>Victoire GOTTARDI</td><td>8 650</td><td>0,10%</td></tr> <tr> <td>CM-CIC Investissement</td><td>173 450</td><td>2,00%</td></tr> <tr> <td>Philippe BRUN</td><td>8 650</td><td>0,10%</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>8 673 450</td><td>100,00%</td></tr> </tbody> </table> (1) Ferrari Participations est détenue à hauteur respective de 66,70% et 33,30% par MM. Sébastien et Romain FERRARI. (2) Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce Il existe, à la date de visa sur le présent Prospectus, un pacte d'actionnaires qui deviendra caduc à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte, accord ou convention entre actionnaires, à l'exception du point suivant : Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont par ailleurs déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce. Il n'existe aucun titre donnant accès au capital.	Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote	Ferrari Participations ⁽¹⁾	6 765 200	78,00%	Sebastien FERRARI	658 550	7,59%	Romain FERRARI	1 058 850	12,21%	Sous-total concert ⁽²⁾	8 482 600	97,80%	Serge FERRARI	50	0,00%	Mireille FERRARI	50	0,00%	Victoire GOTTARDI	8 650	0,10%	CM-CIC Investissement	173 450	2,00%	Philippe BRUN	8 650	0,10%	TOTAL	8 673 450	100,00%
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote																																	
Ferrari Participations ⁽¹⁾	6 765 200	78,00%																																	
Sebastien FERRARI	658 550	7,59%																																	
Romain FERRARI	1 058 850	12,21%																																	
Sous-total concert ⁽²⁾	8 482 600	97,80%																																	
Serge FERRARI	50	0,00%																																	
Mireille FERRARI	50	0,00%																																	
Victoire GOTTARDI	8 650	0,10%																																	
CM-CIC Investissement	173 450	2,00%																																	
Philippe BRUN	8 650	0,10%																																	
TOTAL	8 673 450	100,00%																																	





B.7

Informations financières historiques clés sélectionnées

Données auditées

Données consolidées Normes IFRS (en K€)	Exercice 2013 12 mois audités	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011 12 mois audités
Actifs non courants	37 003	39 939	42 806
Dont immobilisations incorporelles	4 706	4 127	3 103
Dont immobilisations corporelles	27 592	30 855	34 697
Dont actifs financiers non courants	3 021	3 134	3 106
Actifs courants	78 040	86 113	89 430
Dont stocks et en-cours	35 498	33 804	37 566
Dont clients et comptes rattachés	23 913	25 764	31 060
Dont trésorerie et équivalent de trésorerie	7 993	13 856	12 280
TOTAL ACTIF	115 044	126 052	132 235
Capitaux propres	51 153	46 299	45 878
Passifs non courants	19 759	19 343	23 763
Dont dettes financières - Part long terme	15 662	13 489	19 054
Dont provisions et autres passifs non courants	3 225	4 934	3 879
Passifs courants	44 132	60 409	62 594
Dont dettes financières - Part court terme	20 034	35 306	38 146
Dont provisions et autres passifs courants	12 279	14 316	10 618
TOTAL PASSIF	115 044	126 052	132 235

Données consolidées Normes IFRS (en K€)	Exercice 2013 12 mois audités	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011 12 mois audités
Chiffre d'affaires	139 592	139 388	155 574
Résultat opérationnel	8 959	3 259	6 257
Résultat financier	(1 718)	(1 219)	(2 833)
Résultat net	3 817	873	1 346

Données consolidées Normes IFRS (en K€)	Exercice 2013 12 mois audités	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011 12 mois audités
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles	16 722	12 118	11 769
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	(5 223)	(4 583)	(10 862)
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	(6 012)	(8 053)	618
Variation de trésorerie sur l'exercice	5 432	(454)	1 636

Indicateurs clés

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe suit trois indicateurs clés : la marge brute sur coûts de production standards, l'EBITDA ajusté et le besoin en fonds de roulement opérationnel dont les règles de détermination sont définies ci-dessous. Par ailleurs, le ROCE du Groupe a été déterminé sur les trois derniers exercices et est présenté ci-dessous.

• Marge brute

La « Marge brute » est une marge brute sur coûts de production standards, calculée comme suit :

Marge brute = Chiffre d'affaires global - coûts standards de production (coût matière standard + coûts de personnel standards + frais généraux standards).

• EBITDA ajusté

Le Groupe évalue la performance de ses activités à travers un « EBITDA ajusté », à savoir le résultat opérationnel retraité des dotations aux amortissements et dépréciations et certains autres produits et autres charges comptabilisés en « autres produits et charges » dans les comptes consolidés du Groupe (il s'agit de charges et produits sur exercices antérieurs ainsi que les pertes et profits sur créances irrécouvrables, qui représentent une charge nette de 141 K€ en





2011, et un profit net de 87 K€ en 2012 et de 9 K€ en 2013), ainsi que la CVAE qui a été retraitée en impôts sur les bénéfices (qui représente une charge nette de 714 K€ en 2013, 561 K€ en 2012 et 633 K€ en 2011).

La direction estime que l'EBITDA ajusté est un indicateur pertinent car il mesure la performance des activités ordinaires du Groupe, sans prendre en compte l'effet des charges liées aux décaissements passés (dépréciations et amortissements), ou qui de par leur nature exceptionnelle ne sont pas représentatives des tendances des résultats du Groupe.

• Besoin en fonds de roulement opérationnel

Un des indicateurs opérationnels de performance suivi par le Groupe est le « besoin en fonds de roulement opérationnel (BFR opérationnel) » composé des stocks, créances clients et dettes fournisseurs.

Le BFR opérationnel ainsi que le besoin en fonds de roulement lié aux éléments d'exploitation hors stocks, créances clients et dettes fournisseurs (i.e. dettes fiscales sociales, comptes de régularisations, créances fiscales hors impôt sur les sociétés...) forment ensemble le besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Données consolidées Normes IFRS (en K€)	Exercice 2013 12 mois	Exercice 2012 12 mois	Exercice 2011 12 mois
Marge brute	59 916	51 212	52 725
<i>taux de marge brute sur Chiffres d'affaires</i>	<i>42,9%</i>	<i>36,7%</i>	<i>33,9%</i>
EBITDA ajusté	16 947	9 884	14 272
<i>taux d'Ebitda ajusté sur Chiffres d'affaires</i>	<i>12,1%</i>	<i>7,1%</i>	<i>9,2%</i>
BFR opérationnel	52 436	53 235	60 536
<i>taux de BFR opérationnel sur Chiffres d'affaires</i>	<i>37,6%</i>	<i>38,2%</i>	<i>38,9%</i>

• ROCE

Le ROCE (Return On Capital Employed) après impôts correspond à l'EBIT après impôts divisé par les capitaux engagés moyens (s'entendant de la moyenne des capitaux engagés à la clôture des exercices n et n-1). Il s'est élevé respectivement, au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 à 5,1%, 2,6% et 7,5%, comme le montre le tableau ci-dessous.

IFRS - en K€	Exercice 2013 12 mois	Exercice 2012 12 mois	Exercice 2011 12 mois
Capitaux engagés ⁽¹⁾	80 058	83 772	92 605
Capitaux engagés moyens ⁽²⁾	81 195	88 189	89 124
EBIT après impôt	6 067	2 334	4 523
ROCE ⁽³⁾	7,5%	2,6%	5,1%

(1) Capitaux engagés = Immobilisations nettes + BFR opérationnel

(2) Capitaux engagés moyens de l'exercice n = moyenne des capitaux engagés à la clôture en n et en n-1

Pour information, le montant des capitaux engagés au 31/12/2010 s'est élevé à 85 643 K€

(3) ROCE = EBIT après impôts / Capitaux engagés moyens





		Chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2014 (1er trimestre 2014) et au 30 avril 2014 (1er quadrimestre) – Non audité																																								
		<table><tr><td><i>en K€ - IFRS - Non audité</i></td><td>1er trim. 2014</td><td>Avril 2014</td><td>1er quadri. 2014</td></tr><tr><td>Chiffre d'affaires total matér. comp.</td><td>32 782</td><td>13 091</td><td>45 873</td></tr><tr><td><i>Var. vs. 2013</i></td><td><i>-1,3%</i></td><td><i>4,4%</i></td><td><i>0,3%</i></td></tr><tr><td>Chiffre d'affaires Autres produits</td><td>2 194</td><td>774</td><td>2 968</td></tr><tr><td>Chiffre d'affaires total</td><td>34 976</td><td>13 865</td><td>48 841</td></tr><tr><td><i>Var. vs 2013</i></td><td><i>-0,7%</i></td><td><i>6,9%</i></td><td><i>1,3%</i></td></tr></table> <table><tr><td><i>en K€ - IFRS - Non audité</i></td><td>1er trim. 2013</td><td>Avril 2013</td><td>1er quadri. 2013</td></tr><tr><td>Chiffre d'affaires total matér. comp.</td><td>33 212</td><td>12 537</td><td>45 749</td></tr><tr><td>Chiffre d'affaires Autres produits</td><td>2 017</td><td>428</td><td>2 445</td></tr><tr><td>Chiffre d'affaires total</td><td>35 229</td><td>12 965</td><td>48 194</td></tr></table>	<i>en K€ - IFRS - Non audité</i>	1er trim. 2014	Avril 2014	1er quadri. 2014	Chiffre d'affaires total matér. comp.	32 782	13 091	45 873	<i>Var. vs. 2013</i>	<i>-1,3%</i>	<i>4,4%</i>	<i>0,3%</i>	Chiffre d'affaires Autres produits	2 194	774	2 968	Chiffre d'affaires total	34 976	13 865	48 841	<i>Var. vs 2013</i>	<i>-0,7%</i>	<i>6,9%</i>	<i>1,3%</i>	<i>en K€ - IFRS - Non audité</i>	1er trim. 2013	Avril 2013	1er quadri. 2013	Chiffre d'affaires total matér. comp.	33 212	12 537	45 749	Chiffre d'affaires Autres produits	2 017	428	2 445	Chiffre d'affaires total	35 229	12 965	48 194
<i>en K€ - IFRS - Non audité</i>	1er trim. 2014	Avril 2014	1er quadri. 2014																																							
Chiffre d'affaires total matér. comp.	32 782	13 091	45 873																																							
<i>Var. vs. 2013</i>	<i>-1,3%</i>	<i>4,4%</i>	<i>0,3%</i>																																							
Chiffre d'affaires Autres produits	2 194	774	2 968																																							
Chiffre d'affaires total	34 976	13 865	48 841																																							
<i>Var. vs 2013</i>	<i>-0,7%</i>	<i>6,9%</i>	<i>1,3%</i>																																							
<i>en K€ - IFRS - Non audité</i>	1er trim. 2013	Avril 2013	1er quadri. 2013																																							
Chiffre d'affaires total matér. comp.	33 212	12 537	45 749																																							
Chiffre d'affaires Autres produits	2 017	428	2 445																																							
Chiffre d'affaires total	35 229	12 965	48 194																																							
		Se reporter également aux sections B.11 et D.1 du présent résumé.																																								
B.8	Informations financières pro forma	Sans objet.																																								
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.																																								
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.																																								
B.11	Fonds de roulement net	A la date de visa sur le présent Prospectus, et hors le produit de la présente Offre, la Société dispose des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations au cours des douze prochains mois.																																								

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions émises et admises aux négociations	Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B ou C selon le Prix d'Offre définitif) est demandée sont : - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 8 673 450 actions de 0,40 € chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégories (les « Actions Existantes ») ; - un maximum d'actions nouvelles à émettre de 3 621 776 à provenir de « l'Opération avant émission salariée » (constituée de l'offre au public et de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement) se décomposant en : 2 465 079 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 2 752 672 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et porté à un maximum de 3 165 572 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et, avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes ») ; et - un maximum de 456 204 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative, et qui serait ramené à 410 846 actions nouvelles sur la base du point médian de la fourchette de prix) à émettre dans le cadre d'une augmentation de





		capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'augmentation de capital d'environ 5 M€ réservée à CM-CIC Investissement réalisée au Prix de l'Offre. un maximum de 145 000 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe, à souscrire sur la base d'un prix égal à 80% du Prix de l'Offre. Les Actions Offertes sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. - Code ISIN : FR 0011950682; - Mnémonique : SEFER ; - ICB Classification : 2353 Building Material & Fixtures; - Lieu de cotation : Euronext Paris Compartiment B ou C en fonction du Prix d'Offre définitif.
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	Le total du nombre d'actions émises dans le cadre de l'Opération avant émission salariée (constituée de l'offre au public et de l'augmentation de capital réservée d'environ 5 M€ à CM-CIC Investissement) s'élève à un maximum de 3 621 776 actions dont : - Nombre d'actions émises dans le cadre de l'offre au public : 2 465 079 actions, pouvant être porté à un maximum de 3 165 572 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, et - Nombre d'actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement : un maximum de 456 204 actions, sur la base d'un prix d'Offre égal au bas de la fourchette de prix indicative (et qui serait ramené à 410 846 actions sur la base du point médian de la fourchette de prix). En outre, au total du nombre d'actions émises dans le cadre de l'Opération, pourrait se rajouter un nombre maximum de 145.000 actions, à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe, devant intervenir début juillet, à l'issue de l'Opération. Se reporter à la section E.3 résumant l'Offre. - Valeur nominale par action : 0,40 €.
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet, aucune clause statutaire ne limitant la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un	L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment B ou C en fonction du Prix d'Offre définitif)]. Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext





	marché réglementé	diffusé le 19 juin 2014 selon le calendrier indicatif. La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 19 juin 2014. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 25 juin 2014. Le nombre d'actions nouvelles créées par l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe sera fixé dans un second avis Euronext diffusé le 15 juillet 2014. L'admission aux négociations des actions créées par l'augmentation de capital réservée aux salariés interviendra le 17 juillet 2014.
C.7	Politique en matière de dividendes	Au titre des 3 derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué. En fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, la Société pourra décider de procéder au versement de dividendes, dans une limite de 30% de son résultat net consolidé. Cette possibilité de versement de dividende, que le Groupe pourrait mettre en place dès 2015 au titre de l'exercice 2014, ne constitue cependant en aucun cas un engagement du Groupe.

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants : - Risques relatifs à l'exposition aux fluctuations de prix de certaines matières chimiques et de l'énergie ; - Autres risques relatifs au marché sur lequel intervient le Groupe : concurrence active sur chacun des marchés adressés par le Groupe ; adaptation aux évolutions technologiques ; environnement conjoncturel économique incertain en France ainsi que dans certains pays adressés par le Groupe ; - Risques relatifs à l'activité : évolution de la réglementation environnement-sécurité-industrielle ; risques d'incendies et d'accidents industriels ; risques liés au réseau de commercialisation, notamment au titre de la part de chiffre d'affaires ; risques liés à l'outil industriel (adéquation de celui-ci aux capacités de production et risque lié à l'arrêt du site de recyclage de matériaux) ; capacité à fournir des produits de qualité et fiables ; capacité à gérer le BFR et la saisonnalité des activités ; capacité à gérer la valeur et la dépréciation des stocks ; capacité à maintenir des systèmes d'information complexes opérationnels et fiables.
D.3	Principaux risques propres aux actions émises	Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants : – les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ; – le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; – la cession par les principaux actionnaires existants d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse ; – l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie. L'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) pourrait entraîner l'annulation de l'Offre ; – La Société pourrait envisager la mise en œuvre d'une politique de versement de dividendes dès 2015 au titre de l'exercice 2014, sans que cela ne constitue un engagement de sa part.





Section E – Offre																																																	
E.1	Montant total net du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	Produit brut et produit net <table><tr><th>En M€ Sur la base du prix médian de la fourchette de prix ⁽¹⁾</th><th>Limitation à 75 %</th><th>Emission à 100 %</th><th>Après clause d'extension</th><th>Après clause de surallocation</th></tr><tr><td>Produit brut de l'Offre</td><td>22 500</td><td>30 000</td><td>33 500</td><td>38 525</td></tr><tr><td>Produit brut de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement</td><td>5 000</td><td>5 000</td><td>5 000</td><td>5 000</td></tr><tr><td>Produit brut de l'Opération avant émission salariée</td><td>27 500</td><td>35 000</td><td>38 500</td><td>43 525</td></tr><tr><td>Produit net estimé de l'Opération avant émission salariée</td><td>25 082</td><td>32 165</td><td>35 470</td><td>40 216</td></tr><tr><td>Produit brut de l'augmentation de capital salariée</td><td>1 412</td><td>1 412</td><td>1 412</td><td>1 412</td></tr><tr><td>Produit net estimé de l'augmentation de capital salariée</td><td>1 361</td><td>1 361</td><td>1 361</td><td>1 361</td></tr><tr><td>Produit brut total de l'Opération après émission salariée</td><td>28 912</td><td>36 412</td><td>39 912</td><td>44 937</td></tr><tr><td>Produit net total de l'Opération après émission salariée</td><td>26 442</td><td>33 525</td><td>36 831</td><td>41 576</td></tr></table> ⁽¹⁾ Pour l'opération salariée, une décote de 20% sur le prix médian a été appliquée Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 2 835 milliers d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.			En M€ Sur la base du prix médian de la fourchette de prix ⁽¹⁾	Limitation à 75 %	Emission à 100 %	Après clause d'extension	Après clause de surallocation	Produit brut de l'Offre	22 500	30 000	33 500	38 525	Produit brut de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement	5 000	5 000	5 000	5 000	Produit brut de l'Opération avant émission salariée	27 500	35 000	38 500	43 525	Produit net estimé de l'Opération avant émission salariée	25 082	32 165	35 470	40 216	Produit brut de l'augmentation de capital salariée	1 412	1 412	1 412	1 412	Produit net estimé de l'augmentation de capital salariée	1 361	1 361	1 361	1 361	Produit brut total de l'Opération après émission salariée	28 912	36 412	39 912	44 937	Produit net total de l'Opération après émission salariée	26 442	33 525	36 831	41 576
En M€ Sur la base du prix médian de la fourchette de prix ⁽¹⁾	Limitation à 75 %	Emission à 100 %	Après clause d'extension	Après clause de surallocation																																													
Produit brut de l'Offre	22 500	30 000	33 500	38 525																																													
Produit brut de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement	5 000	5 000	5 000	5 000																																													
Produit brut de l'Opération avant émission salariée	27 500	35 000	38 500	43 525																																													
Produit net estimé de l'Opération avant émission salariée	25 082	32 165	35 470	40 216																																													
Produit brut de l'augmentation de capital salariée	1 412	1 412	1 412	1 412																																													
Produit net estimé de l'augmentation de capital salariée	1 361	1 361	1 361	1 361																																													
Produit brut total de l'Opération après émission salariée	28 912	36 412	39 912	44 937																																													
Produit net total de l'Opération après émission salariée	26 442	33 525	36 831	41 576																																													
E.2a	Raisons motivant l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	L'émission d'actions nouvelles et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sont destinées à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour contribuer au financement de son plan d'accélération de la croissance (investissement envisagé d'environ 100 M€ sur les années 2014-2018, détaillé au paragraphe B4.a du présent résumé de la note d'opération), en plus de l'autofinancement dégagé par le Groupe. Le produit de l'Offre et des augmentations de capital réservées doit ainsi permettre au Groupe, par ordre d'importance et quel que soit le produit net de l'Offre et des augmentations de capital réservées (en ce compris en cas de souscription de 75% du montant initialement envisagé), de financer : - Le développement commercial (accroissement du besoin en fonds de roulement, dimensionnement des équipes commerciales, renforcement des implantations existantes) à hauteur d'environ 35% des fonds levés, - L'investissement dans l'innovation (recherche et développement) à hauteur d'environ 25% des fonds levés, - Les investissements dans l'outil industriel (capex) à hauteur d'environ 40% des fonds levés, dont : - o Les investissements de rupture technologique à hauteur d'environ 15% des fonds levés, - o Les investissements de renouvellement et d'adaptation technologique à hauteur d'environ 25% des fonds levés. Etant précisé que ces actions seront à priori menées de manière organique, mais sans pour autant exclure toute opportunité de croissance externe et d'acquisition ou de développement de nouvelles implantations (green field) en dehors de l'Europe. A la date du présent Prospectus, il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société a pris des engagements.																																															





E.3	Modalités et conditions de l'offre	<u>Modalités et conditions de l'Opération avant émission salariée (offre au public et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement) :</u> Les 3 621 776 actions nouvelles maximum à émettre dans le cadre de l'Opération avant émission réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe, provenant à la fois : - d'une augmentation de capital en numéraire portant sur 2 465 079 actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, pouvant être portée à un maximum de 2 752 672 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et porté à un maximum de 3 165 572 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et, avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes ») ; - d'une augmentation de capital concomitante d'environ 5 M€, réservée à CM-CIC Investissement (déjà actionnaire avant l'opération à hauteur de 2% du capital), à souscrire sur la base du Prix de l'Offre et pouvant donc conduire à la création d'un maximum de 456 204 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix indicative, et qui serait ramené à 410 846 actions nouvelles sur la base du point médian de la fourchette de prix) dont l'admission aux négociations sera également demandée. Devant être souscrite au prix de l'Offre, si cette dernière devait être annulée, cette augmentation de capital réservée le serait également. En outre, les conseils d'administration en date du 30 avril et 2 juin 2014 ont décidé le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe portant sur un maximum de 145 000 actions ordinaires nouvelles à souscrire sur la base d'un prix égal à 80% du Prix d'Offre et dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sera également demandée. Cette opération devrait être réalisée entre le 2 et le 11 juillet 2014. <u>Modalités et conditions de l'Offre</u> <i>Clause d'Extension</i> En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, augmenter le montant initial de l'Offre de 11,7 %, soit un montant maximum de 3,5 M€ d'euros correspondant, à titre indicatif, à l'émission d'un nombre maximum de 287 593 Actions Nouvelles, sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix (la « Clause d'Extension »). <i>Option de Surallocation</i> La Société consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, une option de surallocation permettant de souscrire un nombre d'actions représentant un montant maximum de 5,0 M€ correspondant, à titre indicatif, à l'émission d'un nombre maximum de 412 900 actions nouvelles supplémentaires, sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »), dans la limite globale de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (l'« Option de Surallocation »). L'Option de Surallocation sera exerçable par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, du 19 juin au 18 juillet 2014. <i>Structure de l'Offre</i> La diffusion des Actions Offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :
-----	------------------------------------	--





		- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »), étant précisé que : - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 10 actions jusqu'à 150 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 150 actions), - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits, - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « Placement Global »). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global. Fourchette indicative de prix Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). La fourchette indicative de prix est comprise entre 10,96 euros et 13,38 euros par action. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre). Méthodes de fixation du prix d'Offre Le Prix de l'Offre sera fixé le 19 juin 2014 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels. Date de jouissance 1^{er} janvier 2014. Garantie Néant.
--	--	--





		<u>Calendrier indicatif global</u> 3 juin 2014 Visa de l'AMF sur le Prospectus 4 juin 2014 - Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement - Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO - Ouverture de l'OPO et du Placement Global 18 juin 2014 - Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet - Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) 19 juin 2014 - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension - Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre et de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement - Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre et de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement - Début de la période de stabilisation éventuelle 24 juin 2014 Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement 25 juin 2014 Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris Du 2 au 11 juillet 2014 Période de souscription de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe 15 juillet 2014 Avis Euronext relatif au résultat de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe 16 juillet 2014 Règlement-livraison de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe 17 juillet 2014 Début des négociations des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Groupe 18 juillet 2014 - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle <u>Modalités de souscription de l'Offre</u> Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 18 juin 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les
--	--	---





		souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 18 juin 2014 à 17 heures (heure de Paris). <u>Établissements financiers introducteurs</u> <i>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</i> CM-CIC Securities Oddo & Cie <u>Engagements de souscriptions reçus</u> Romain FERRARI s'est engagé à souscrire à hauteur d'environ 200 K€ dans le cadre de l'Offre. A la connaissance de la Société, aucun autre de ses autres principaux actionnaires et membres du conseil d'administration n'ont l'intention à la date du visa sur le Prospectus de passer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre. Aucune autre personne n'a l'intention, à la connaissance de la Société, de passer un ordre de souscription de plus de 5% dans le cadre de l'Offre. En revanche, CM-CIC Investissement s'est engagé à souscrire à une augmentation de capital réservée concomitante à l'Offre qui lui a été réservée pour un montant d'environ 5 M€ à souscrire sur la base du Prix de l'Offre, tel que ce dernier sera arrêté par le conseil d'administration le 19 juin 2014. <u>Stabilisation</u> Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Euronext pourront être réalisées du 19 juin au 18 juillet 2014 (inclus).
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre	Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Il convient de mentionner que le groupe CM-CIC est à la fois Chef de File et Teneur de Livre Associé, en charge du service des titres et du service financier, actionnaire à hauteur de 2% avant l'opération et bénéficiaire d'une augmentation de capital réservée pour un montant d'environ 5 M€.
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	- Nom de la société émettrice : SergeFerrari Group SA - Conventions d'abstention et de blocage : <i>Engagement d'abstention</i> La Société s'engagera envers CM-CIC Securities et Oddo & Cie à ne pas procéder à l'émission, l'offre ou la cession, ni à consentir de promesse de cession, sous une forme directe ou indirecte (notamment sous forme d'opérations sur produits dérivés ayant des actions pour sous-jacents), d'actions ou de valeurs mobilières, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution de titres émis ou à émettre en représentation d'une quotité du capital de la Société, ni à formuler publiquement l'intention de procéder à une ou plusieurs des opérations énumérées ci-dessus dans le présent paragraphe, et jusqu'à l'expiration d'une période de 180 jours suivant la date du règlement-livraison des actions





		émises dans le cadre de l'Offre, sauf accord préalable écrit de CM-CIC Securities et Oddo & Cie notifié à la Société ; étant précisé que (i) les actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) l'émission des Actions Issues de l'augmentation de capital concomitante réservée à CM-CIC Investissement, (iii) toute opération effectuée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux règles de marché applicables, (iv) les titres susceptibles d'être émis, offerts ou cédés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans à venir, autorisés à la date des présentes ou qui seront autorisés par l'assemblée générale de la Société, et (v) les titres de la Société émis dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition des titres ou des actifs d'une autre entité, à la condition que le bénéficiaire de ces titres accepte de reprendre cet engagement pour la durée restant à courir de cet engagement et à la condition que le nombre total de titres de la Société émis dans ce cadre n'excède pas 3 % du capital sont exclus du champ de cet engagement d'abstention. <i>Engagement de conservation des principaux actionnaires de la Société</i> Les actionnaires Ferrari Participations (représenté par Sébastien FERRARI), MM. Romain et Sébastien FERRARI, M. Philippe BRUN, Madame Victoire GOTTARDI, Serge FERRARI et Mireille FERRARI (détenant collectivement 98% du capital avant l'opération) ont souscrit envers CM-CIC Securities et Oddo & Cie un engagement de conservation portant sur (i) 100% des actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date de règlement-livraison, (ii) 80% des actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 270 jours suivant la date de règlement-livraison et (iii) 60% des actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours suivant la date de règlement-livraison, étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société, et (c) toute cession par un fonds d'investissement à un autre fonds d'investissement géré par la même société de gestion ou à un tiers, sous réserve que le cessionnaire ait souscrit un engagement équivalent envers CM-CIC Securities et Oddo & Cie pour la durée restante de l'engagement de conservation. <i>Engagement de conservation de l'actionnaire financier (CM-CIC Investissement) pour sa part détenue avant opération</i> L'actionnaire financier CM-CIC Investissement, détenant 2% du capital avant l'opération, a souscrit pour sa part détenue avant opération, envers CM-CIC Securities et Oddo & Cie un engagement de conservation portant sur 100% des actions qu'il détient à la date de signature dudit engagement jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date de règlement-livraison, étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société, et (c) toute cession par un fonds d'investissement à un autre fonds d'investissement géré par la même société de gestion ou à un tiers, sous réserve que le cessionnaire ait souscrit un engagement équivalent envers CM-CIC Securities et Oddo & Cie pour la durée restante de l'engagement de conservation.
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	<u>Impact de l'Opération avant et après émission salariée sur la répartition du capital et des droits de vote</u>



- Après l'Offre souscrite à 100% ainsi que l'augmentation de capital réservée à CM-CIC

Investissement :

	Avant introduction		Après introduction Emission à 100 %	
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote
Ferrari Participations ⁽¹⁾	6 765 200	78,00%	6 765 200	57,85%
Sebastien FERRARI	658 550	7,59%	658 550	5,63%
Romain FERRARI	1 058 850	12,21%	1 075 283	9,19%
Sous-total concert ⁽²⁾	8 482 600	97,80 %	8 499 033	72,68 %
Serge FERRARI	50	0,00%	50	0,00%
Mireille FERRARI	50	0,00%	50	0,00%
Victoire GOTTARDI	8 650	0,10%	8 650	0,07%
Philippe BRUN	8 650	0,10%	8 650	0,07%
CM-CIC Investissement ⁽³⁾	173 450	2,00%	584 296	5,00%
PUBLIC	-	-	2 448 646	20,94 %
Salariés Serge Ferrari ⁽⁴⁾	-	-	145 000	1,24%
TOTAL post opération salariés	8 673 450	100,00 %	11 694 375	100,00 %

⁽¹⁾ Ferrari Participations est détenue à hauteur respective de 66,70% et 33,30% par MM. Sébastien et Romain FERRARI

⁽²⁾ Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L. 233-10 du Code de commerce

⁽³⁾ Ce compte d'actionnaire CM-CIC Investissement regroupe à la fois la part "historique" avant l'introduction en bourse et la part "augmentation de capital réservée" de 5 M€ concomitante à l'introduction en bourse.

L'hypothèse retenue ici pour l'augmentation de capital réservée d'environ 5 M€ est de diviser 5 M€ par le prix en milieu de fourchette afin d'obtenir le nombre d'actions émises

⁽⁴⁾ Cette opération sera constatée par un conseil d'administration qui aura lieu dans les 10 jours suivant l'introduction en bourse et devrait se réaliser entre le 2 et le 11 juillet 2014. Elle portera sur un maximum de 145 000 actions, et l'hypothèse retenue ici est une souscription de 100%, afin de montrer la dilution maximale qui pourrait survenir

- Après l'Offre souscrite à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension + l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement :

	Avant introduction		Après introduction Emission à 100 % plus clause d'extension	
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote
Ferrari Participations ⁽¹⁾	6 765 200	78,00%	6 765 200	56,46%
Sebastien FERRARI	658 550	7,59%	658 550	5,50%
Romain FERRARI	1 058 850	12,21%	1 075 283	8,97%
Sous-total concert ⁽²⁾	8 482 600	97,80 %	8 499 033	70,93 %
Serge FERRARI	50	0,00%	50	0,00%
Mireille FERRARI	50	0,00%	50	0,00%
Victoire GOTTARDI	8 650	0,10%	8 650	0,07%
Philippe BRUN	8 650	0,10%	8 650	0,07%
CM-CIC Investissement ⁽³⁾	173 450	2,00%	584 296	4,88%
PUBLIC	-	-	2 736 239	22,84 %
Salariés Serge Ferrari ⁽⁴⁾	-	-	145 000	1,21%
TOTAL post opération salariés	8 673 450	100,00 %	11 981 968	100,00 %

⁽¹⁾ Ferrari Participations est détenue à hauteur respective de 66,70% et 33,30% par MM. Sébastien et Romain FERRARI

⁽²⁾ Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L. 233-10 du Code de commerce

⁽³⁾ Ce compte d'actionnaire CM-CIC Investissement regroupe à la fois la part "historique" avant l'introduction en bourse et la part "augmentation de capital réservée" de 5 M€ concomitante à l'introduction en bourse.

L'hypothèse retenue ici pour l'augmentation de capital réservée d'environ 5 M€ est de diviser 5 M€ par le prix en milieu de fourchette afin d'obtenir le nombre d'actions émises

⁽⁴⁾ Cette opération sera constatée par un conseil d'administration qui aura lieu dans les 10 jours suivant l'introduction en bourse et devrait se réaliser entre le 2 et le 11 juillet 2014. Elle portera sur un maximum de 145 000 actions, et l'hypothèse retenue ici est une souscription de 100%, afin de montrer la dilution maximale qui pourrait survenir



- Après l'Offre souscrite à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation + l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement :

	Avant introduction		Après introduction - Emission et clause extension et option surallocation	
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote
Ferrari Participations ⁽¹⁾	6 765 200	78,00%	6 765 200	54,58%
Sebastien FERRARI	658 550	7,59%	658 550	5,31%
Romain FERRARI	1 058 850	12,21%	1 075 283	8,68%
Sous-total concert ⁽²⁾	8 482 600	97,80%	8 499 033	68,57%
Serge FERRARI	50	0,00%	50	0,00%
Mireille FERRARI	50	0,00%	50	0,00%
Victoire GOTTARDI	8 650	0,10%	8 650	0,07%
Philippe BRUN	8 650	0,10%	8 650	0,07%
CM-CIC Investissement ⁽³⁾	173 450	2,00%	584 296	4,71%
PUBLIC	-	-	3 149 139	25,41%
Salariés Serge Ferrari ⁽⁴⁾	-	-	145 000	1,17%
TOTAL post opération salariés	8 673 450	100,00%	12 394 868	100,00%

⁽¹⁾ Ferrari Participations est détenue à hauteur respective de 66,70% et 33,30% par MM. Sébastien et Romain FERRARI

⁽²⁾ Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L. 233-10 du Code de commerce

⁽³⁾ Ce compte d'actionnaire CM-CIC Investissement regroupe à la fois la part "historique" avant l'introduction en bourse et la part "augmentation de capital réservée" de 5 M€ concomitante à l'introduction en bourse.

L'hypothèse retenue ici pour l'augmentation de capital réservée d'environ 5 M€ est de diviser 5 M€ par le prix en milieu de fourchette afin d'obtenir le nombre d'actions émises

⁽⁴⁾ Cette opération sera constatée par un conseil d'administration qui aura lieu dans les 10 jours suivant l'introduction en bourse et devrait se réaliser entre le 2 et le 11 juillet 2014. Elle portera sur un maximum de 145 000 actions, et l'hypothèse retenue ici est une souscription de 100%, afin de montrer la dilution maximale qui pourrait survenir

- En cas de limitation de l'Offre à 75% et de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement

	Avant introduction		Après introduction Emission limitée à 75%	
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote
Ferrari Participations ⁽¹⁾	6 765 200	78,00%	6 765 200	61,07%
Sebastien FERRARI	658 550	7,59%	658 550	5,94%
Romain FERRARI	1 058 850	12,21%	1 075 283	9,71%
Sous-total concert ⁽²⁾	8 482 600	97,80%	8 499 033	76,72%
Serge FERRARI	50	0,00%	50	0,00%
Mireille FERRARI	50	0,00%	50	0,00%
Victoire GOTTARDI	8 650	0,10%	8 650	0,08%
Philippe BRUN	8 650	0,10%	8 650	0,08%
CM-CIC Investissement ⁽³⁾	173 450	2,00%	584 296	5,27%
PUBLIC	-	-	1 832 377	16,54%
Salariés Serge Ferrari ⁽⁴⁾	-	-	145 000	1,31%
TOTAL post opération salariés	8 673 450	100,00%	11 078 106	100,00%

⁽¹⁾ Ferrari Participations est détenue à hauteur respective de 66,70% et 33,30% par MM. Sébastien et Romain FERRARI

⁽²⁾ Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L. 233-10 du Code de commerce

⁽³⁾ Ce compte d'actionnaire CM-CIC Investissement regroupe à la fois la part "historique" avant l'introduction en bourse et la part "augmentation de capital réservée" de 5 M€ concomitante à l'introduction en bourse.

L'hypothèse retenue ici pour l'augmentation de capital réservée d'environ 5 M€ est de diviser 5 M€ par le prix en milieu de fourchette afin d'obtenir le nombre d'actions émises

⁽⁴⁾ Cette opération sera constatée par un conseil d'administration qui aura lieu dans les 10 jours suivant l'introduction en bourse et devrait se réaliser entre le 2 et le 11 juillet 2014. Elle portera sur un maximum de 145 000 actions, et l'hypothèse retenue ici est une souscription de 100%, afin de montrer la dilution maximale qui pourrait survenir





		<u>Impact de l'Opération avant et après émission salariée sur les capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2013 (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, soit 12,17 euros et après imputation des frais sur prime d'émission)</u> <u>Quote-part des capitaux propres par action (en euros) :</u> <table> <tr> <th>En euros - Normes IFRS</th><th>Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾</th><th>Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾ et augmentation de capital réservée aux salariés ⁽²⁾</th></tr> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles</td><td>5,89 €</td><td>5,89 €</td></tr> <tr> <td>Après émission à 100% des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</td><td>7,21 €</td><td>7,25 €</td></tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles (exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</td><td>7,46 €</td><td>7,49 €</td></tr> </table> ⁽¹⁾ Sur la base du point médian de la fourchette de prix. Le nombre d'actions ainsi retenu pour l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement s'établit à 410 846. ⁽²⁾ Sur la base du maximum de 145 000 actions émises (soit un taux de souscription de 100% des salariés) afin de montrer la dilution maximale qui pourrait survenir et sur la base d'un prix de souscription égal à 80% du prix d'Offre <u>Impact de l'Opération avant et après émission salariée sur la participation dans le capital d'un actionnaire</u> <u>Participation de l'actionnaire (en %) :</u> <table> <tr> <th>En euros - Normes IFRS</th><th>Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾</th><th>Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾ et augmentation de capital réservée aux salariés ⁽²⁾</th></tr> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles</td><td>1,00%</td><td>1,00%</td></tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</td><td>0,75%</td><td>0,74%</td></tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles (exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)</td><td>0,71%</td><td>0,70%</td></tr> </table> ⁽¹⁾ Sur la base du point médian de la fourchette de prix. Le nombre d'actions ainsi retenu pour l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement s'établit à 410 846. ⁽²⁾ Sur la base du maximum de 145 000 actions émises (soit un taux de souscription de 100% des salariés) afin de montrer la dilution maximale qui pourrait survenir et sur la base d'un prix de souscription égal à 80% du prix d'Offre	En euros - Normes IFRS	Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾	Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾ et augmentation de capital réservée aux salariés ⁽²⁾	Avant émission des actions nouvelles	5,89 €	5,89 €	Après émission à 100% des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	7,21 €	7,25 €	Après émission des actions nouvelles (exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	7,46 €	7,49 €	En euros - Normes IFRS	Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾	Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾ et augmentation de capital réservée aux salariés ⁽²⁾	Avant émission des actions nouvelles	1,00%	1,00%	Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,75%	0,74%	Après émission des actions nouvelles (exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,71%	0,70%
En euros - Normes IFRS	Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾	Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾ et augmentation de capital réservée aux salariés ⁽²⁾																								
Avant émission des actions nouvelles	5,89 €	5,89 €																								
Après émission à 100% des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	7,21 €	7,25 €																								
Après émission des actions nouvelles (exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	7,46 €	7,49 €																								
En euros - Normes IFRS	Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾	Offre et augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement ⁽¹⁾ et augmentation de capital réservée aux salariés ⁽²⁾																								
Avant émission des actions nouvelles	1,00%	1,00%																								
Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,75%	0,74%																								
Après émission des actions nouvelles (exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,71%	0,70%																								
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.																								

